

Covid-19

Vaccination des professionnels de santé

[Télécharger ce message en pdf](#)

Chère Consœur, Cher Confrère,

Bonne nouvelle pour les Chirurgiens-Dentistes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans le cadre de l'accélération de la campagne de vaccination arrêtée au plan national, **le Ministère de la Solidarité et de la Santé vient d'autoriser la première injection du vaccin Covid aux professionnels de santé** âgés de plus de 50 ans et/ou aux porteurs d'un facteur de risque les exposant à une forme grave de Covid-19.

Pour **connaître les sites de vaccination les plus proches de votre cabinet**, nous vous invitons à vous rendre sur le [site Internet de l'URPS CD-ARA, rubrique "Actualité Covid-19"](#). Un tableau complet des centres de vaccination par département est à votre disposition avec leur adresse.

> [Télécharger directement le tableau des centres de vaccination](#)

Si vous remplissez les critères d'éligibilité, nous vous invitons à prendre rendez-vous en donnant votre nom et votre date de naissance. Pensez, lorsque vous viendrez vous faire vacciner, à vous munir de votre carte vitale, de votre carte d'identité, de votre carte professionnelle et de votre carte mutuelle. Par ailleurs, il est souhaitable de venir avec une ordonnance, afin d'éviter la consultation pré-vaccinale et certifier que vous n'avez pas contracté la Covid-19 au cours de ces trois derniers mois.

L'Agence Régionale de Santé nous fait savoir que d'autres centres de vaccinations (au moins deux par département), notamment ambulatoires, viendront prochainement compléter ce dispositif.

Bien confraternellement
Dr Éric Lenfant
Président de l'URPS CD ARA